

## Bulletin d'inscription

Vous avez la possibilité de renvoyer le présent bulletin

- soit en format papier à : Anne Warnery – Le Coral Mas Rieutord, 1620, route de Lunel 30470 Aimargues

- soit en remplissant en ligne le bulletin d'inscription ci-joint et en le retournant à : [presidente.coral@gmail.com](mailto:presidente.coral@gmail.com)

**Inscriptions avant le 21 octobre 2019 dernier délai.**

\*\*\*\*

NOM, Prénom

Courriel

Téléphones - portable, fixe

Adresse postale

\*\*\*\*\*

**Je m'inscris au Colloque « Lieux de vie, lieux d'accueil : hier, aujourd'hui, demain »**

Je suis (barrer la mention inutile)

(1) : professionnel, usager d'un lieu de vie, parent ou proche d'un usager, formateur, élu local ou responsable d'administration sociale, autre (préciser)

(2) demandeur d'emploi ou stagiaire en formation

Participation aux frais 40 euros (1) ou 15 euros (2) que je règle par

- chèque ci-joint

- virement sur le compte du Coral

+ Participation à l'achat d'une clé USB contenant les actes du Colloque (10€) ou de la clé USB et d'une mug siglée à l'évènement (5€).

Total de ma participation :            euros

**Par chèque bancaire ou virement sur le compte**

**suivant** : Crédit agricole du Languedoc - IBAN : FR76 1350 6100 0006 5201 1100 192. Titulaire du compte : Ass Le Coral loi 1901 - 30470 Aimargues.

## Les lieux de vie et les lieux d'accueil : quelle histoire ?!

Sur la base de diverses alternatives à la psychiatrie, déjà apparues sous la Résistance (on pense à Saint Alban), et, plus tard, de tentatives de vie en communauté, des "lieux-de-vie" naissent dans les années 1970-80, sous l'impulsion notamment de Fernand Deligny, Maud Mannoni et Félix Guattari. Ce sont des micro-structures qui accueillent au maximum 8 personnes, encadrées par des permanents, qui ont pour principe de base le "VIVRE AVEC".

Leur démarche vise à rendre à chaque individu, dans un cadre collectif, sa possibilité d'autonomie et de citoyenneté, en se centrant sur ses capacités et non sur son handicap : le lieu-de-vie est un lieu d'écoute, de rencontre, de partage, qui permet tous les apprentissages.

Le Coral a eu l'originalité d'insister sur un accueil hétérogène (d'âge, de sexe, de handicap, qu'il soit mental ou « social ») fondé sur le partage du quotidien et la prise en compte de l'environnement afin que chacun y trouve ou y retrouve sa place.

Depuis 2004, la réglementation admet officiellement la possibilité de créer des lieux de vie. Cependant, sans investissement public, sans désir politique et par méconnaissance, ces structures restent parfois marginales et peu présentes dans la formation des travailleurs sociaux.

Les difficultés que connaît aujourd'hui la psychiatrie, le manque de lieux d'accueil pour les autistes, les personnes fragilisées, souvent en danger, les adultes sortant de prison ou de l'hôpital psychiatrique, tout ceci nous incite à souligner la nécessité de créer des lieux-de-vie et d'accueil porteurs de projets éducatifs au sens plein du terme.

Il nous paraît donc essentiel de réfléchir aujourd'hui aux différentes manières de mettre en place un projet d'accueil, d'accompagnement, de réinsertion qui complète l'évolution de notre système institutionnel actuel et permette aux personnes différentes de vivre et d'être accueillies dans notre société.

## Association le Coral – RIVES

### Printemps de l'éducation contre les discriminations

**Samedi 9 novembre 2019**

**9h-19h00**

**Salle Bizet - Vauvert**



### Lieux de vie, lieux d'accueil : hier, aujourd'hui, demain

**Frais d'inscription/ participation aux frais (couvrant repas du samedi midi, apéritif du samedi soir, rafraîchissements et boissons chaudes) : 40 Euros (tarif normal), 15 euros (tarif étudiant, demandeur d'emploi)**

*(pour toute situation particulière, merci de nous contacter)*

Renseignements et précisions :

04 66 88 63 84 ou 06 74 64 10 93

# Programme du Colloque « Lieux de vie, lieux d'accueil : hier, aujourd'hui, demain »

Vauvert, le 9/11/2019

Matin	Après-midi	Le Printemps de l'éducation contre les discriminations
9h-9h30 : accueil des participants	<p align="center"><b><u>Table ronde :</u></b></p> <p>1) Aspect juridique : « Comment un lieu de vie/lieu d'accueil s'accommode-t-il des contraintes réglementaires (notamment en termes de droit du travail) ? ». Intervenant désigné ultérieurement.</p> <p>2) La <u>démarche de création</u> du lieu de vie/lieu d'accueil ou « Comment lancer et mener à bien un projet de création d'un Lieu de vie/lieu d'accueil ? ». Intervenant : Christian Dulieu, Éducateur spécialisé, formateur, administrateur de ME-lieux de vie, co-animateur du Réseau d'Éducation Populaire-Travail Social et Culturel.</p> <p>3) <u>Les fondements du « Vivre avec »</u>. La problématique de l'hétérogénéité vs la « spécialisation » des institutions. Intervenant : Claude Sigala, éducateur spécialisé, fondateur et longtemps directeur du Coral.</p> <p>4) Lieu de vie et environnement social : « Comment un lieu de vie s'intègre-t-il dans un contexte local ? ». Intervenant : Jean-Marc Antoine, longtemps président de l'ASEPSI et directeur de « Transitions », administrateur de la Fédération des Acteurs Sociaux (FAS, ex-FNARS).</p>	<p>Le colloque du 9/1/2019 s'inscrit tout naturellement dans le cadre du « <b>Printemps de l'éducation contre le racisme et les discriminations</b> ». Cette manifestation, initiée en 2012 et animée par le Centre social <b>RIVES</b> de Vauvert en partenariat avec de nombreuses structures du sud gardois, se déroule en fait tout au long de l'année sous la forme de débats, expositions, films, projets scolaires et associatifs, ainsi qu'à travers une journée du Vivre ensemble fin mars. L'objectif étant de provoquer la réflexion, de stimuler l'esprit critique, d'inspirer des attitudes d'ouverture permettant d'aller vers l'Autre, de s'enrichir de nos différences.</p> <div align="center">  </div>
9h30-9h45 : propos de bienvenue, rappel du thème, ouverture du colloque		
9h45/10h15 : présentation et mise en place du Forum ouvert		
<p><b>Explications sur le principe du Forum ouvert</b></p> <p>Après une courte présentation, toute personne désirant partager une expérience ou approfondir une question se lève et propose un thème qui lui tient à cœur. Après affichage de toutes les propositions, les participants se répartissent librement entre les groupes. Ceux-ci organisent librement leur échange, avec une seule obligation : veiller à la production d'un compte-rendu sous forme concise (recto simple), lisible (saisie à l'ordinateur) et compréhensible (résumé rédigé). L'ensemble des comptes-rendus est ensuite imprimé et remis aux participants entre 17h15 et 18h pour lecture critique et compléments éventuels. Le document définitif est envoyé aux participants dès les jours suivants.</p> <p>10h15- 12h30 : travaux de groupe selon la formule du Forum ouvert</p>		
12h30-14h30 : apéritif et cocktail dinatoire proposé par Jean-François Guyot, sous forme de spécialités variées, notamment locales, vin des Costières du Gard, mignardises, café et thé.		
14h30-16h30 (cf ci-après) : table ronde avec 4 intervenants spécialisés sur l'aspect <b>juridique</b> , la démarche <b>pratique</b> , les <b>fondements éducatifs</b> et l'intégration d'un lieu de vie dans son <b>environnement</b> . Les interventions seront suivies d'un débat avec la salle.	<p>16h30-17h15 : pause café/thé</p> <p>17h15- 18h00 : distribution des comptes-rendus des groupes de travail du matin, lecture et réactions</p> <p>18h00 : intervention de clôture</p> <p>19h00- 21h00 : rafraîchissements, apéritif de clôture, lecture de textes, animations diverses.</p>	<p align="center"><b>Précisions sur l'inscription au Colloque :</b></p> <p>La contribution de base (cf ci-dessus) couvre la présence sur la journée et la participation au repas de midi et aux pauses-rafraîchissements. Un film sera réalisé par Thierry Bourdy « L'oeil écoute » (vidéaste professionnel) afin de conserver la trace des moments marquants de la journée. Ce film sera envoyé avant le 30 novembre, sur une clé siglée à l'évènement, à tous ceux qui en auront passé commande avant le 21/10 (10€). Toute commande ultérieure ou faite le jour même devra faire l'objet d'une vérification de disponibilité, de délai et de prix. Ces dispositions s'appliquent également aux mugs (5€) qui seront elles aussi personnalisées à l'évènement, sauf si le trop faible nombre de commandes réglées à l'avance ne le permet pas. Les sommes versées à cet effet seront, le cas échéant, remboursées.</p>